

Le comité de suivi de thèse.

Sont concernés les doctorants s'inscrivant en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année à la rentrée 2022-2023

Durant la thèse, le bon déroulement et les avancées scientifiques sont suivis par un comité de thèse.

Au tout début de la thèse, un **comité de suivi individuel doit être mis en place** par la direction de thèse. Le comité de suivi de thèse est **composé d'au moins 2 chercheurs, dont 1 habilité à diriger les recherches**, extérieurs à l'encadrement doctoral et à l'équipe de recherche et non partie prenante du projet doctoral. Le comité de suivi doit comporter des chercheurs suffisamment éloignés de l'équipe d'encadrement de la thèse pour garantir une impartialité et une autonomie dans l'analyse du déroulement de la thèse et dans la rédaction du rapport du comité de suivi.

Le doctorant rencontre son comité de suivi **au minimum une fois en 1^{ère} année et une fois en 2^{ème} année** de thèse. Le compte rendu du comité de suivi est nécessaire pour la réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année et devra être envoyé par le doctorant à l'école doctorale au plus tard 1 semaine avant le rendez-vous de réinscription. Il est conseillé de faire la réunion avec le comité de suivi environ à la moitié de l'année concernée.

Durant la 3^{ème} année, 2 cas sont à considérer selon la durée de la thèse.

1. Pour une thèse ne dépassant pas une durée de 39 mois, et ne nécessitant donc pas une réinscription en 4^{ème} année, **la rencontre avec le comité de suivi n'est pas obligatoire pendant la 3^{ème} année** de thèse. Elle pourra cependant avoir lieu si nécessaire.

2. Pour une thèse dépassant une durée de 39 mois (soutenance après le 31 décembre), nécessitant donc une réinscription en 4^{ème} année, **une réunion avec le comité de suivi devra avoir lieu au cours de la 3^{ème} année de thèse**, avant la réinscription en 4^{ème} année.

Les réunions du comité de suivi se déroulent selon les modalités suivantes :

- En amont de la réunion avec le comité de suivi, le doctorant transmet au comité de suivi un rapport d'avancement (5 pages environ)
- Les réunions des comités de suivi individuels ne sont pas publiques. Une réunion de comité de suivi individuel comprend trois phases principales :
 - Une présentation (15 à 30 minutes) par le doctorant des travaux scientifiques réalisés suivie d'une discussion scientifique et d'échanges avec le comité sur l'avancement des travaux de recherche.
 - Un entretien du comité de suivi avec le doctorant ou la doctorante, en l'absence de tout membre de son équipe d'encadrement, sur les conditions et le déroulement de sa formation doctorale.
 - Un entretien du comité de suivi avec le directeur ou la directrice de thèse ou plus généralement l'équipe d'encadrement, en l'absence du doctorant ou de la doctorante, sur les conditions et le déroulement du projet doctoral.
- A l'issue de la réunion :
 - Le comité de suivi fait un bilan en présence du doctorant et de l'équipe d'encadrement de la thèse.
 - Le comité de suivi rédige un compte rendu qu'il envoie au doctorant(e) et à la direction de thèse.
 - Le(la) doctorant(e) dépose le rapport du comité de suivi dans le document pdf demandé lors de la réinscription en thèse.

Les informations détaillées figurent dans le [guide du comité de suivi de l'université Paris Saclay](#)